

## Adjudications immobilières

7215154201 - VJ

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le mardi 14 janvier 2020 à 14 h 00

Au palais de justice de FONTAINEBLEAU (77), 159, rue Grande

UNE MAISON à NEMOURS (77140)  
3, rue Charles Trénet

de 116,82 m<sup>2</sup>, en cours d'aménagement, de 4 pièces principales. Garage.  
Édifiée sur un terrain cadastré section BK n° 45 pour 464 m<sup>2</sup>.  
Libre au 26 septembre 2018 (date du PV de visite).

Mise à prix : 70 000 euros (outre les charges)  
(avec faculté de baisse du quart, du tiers et de la moitié)

Consignations pour enchérir (chèques de banque) : 7 000 euros (à l'ordre du Bénéficiaire Séquestre) et 12 000 euros (à l'ordre de la CARPA).

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser à la SCPA FGB, avocats à Melun (77), 3, avenue du Général-Leclerc, Tél. : 01 64 79 78 68, à Maître Alyette REBIFFE, avocat à Fontainebleau (77), 172, rue Grande, au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Fontainebleau (RG n° 18/00007).

Visite le mardi 7 janvier 2020 de 14 h 00 à 15 h 00

7213879201 - AA

### Commune de BRANSLES (Seine-et-Marne)

#### Zonage d'assainissement eaux pluviales

### 2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le zonage d'assainissement eaux pluviales de la commune de Bransles (77620) est en cours d'élaboration.

A cet effet, M. HANNEZO Christian, ayant pour profession : retraité, a été désigné par le président du Tribunal administratif de Melun comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 26 novembre 2019 au 9 janvier 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture : les mardis de 11 h 00 à 12 h 00, les jeudis de 17 h 00 à 18 h 00 et le samedi 7 décembre 2019 de 10 h 00 à 12 h 00.

M. HANNEZO Christian, le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
- mardi 26 novembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,  
- samedi 7 décembre 2019 de 10 h 00 à 12 h 00,  
- jeudi 9 janvier 2020 de 16 h 00 à 18 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de zonage de l'assainissement des eaux pluviales pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou sur le site internet :

<https://www.registredemat.fr/bransleszonageeauxpluviales>  
Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

7214994901 - AA

Direction générale adjointe de l'environnement  
des déplacements et de l'aménagement du territoire  
Direction de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture  
Département de SEINE-ET-MARNE

### Commune de MACHAULT

### Modification d'un périmètre de préemption à Machault Au titre des espaces naturels sensibles

### AVIS

Par délibération en date du 15 novembre 2019, le Département de Seine-et-Marne a décidé, en accord avec la commune, conformément aux dispositions de la Loi n° 85.729 du 18 juillet 1985, relative à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement, la modification d'un périmètre de préemption situé sur le territoire de la commune de Machault, au titre des espaces naturels sensibles.

La délibération pour modifier cette zone de préemption, accompagnée des plans de situation et de délimitation, ont été déposées dans la mairie de Machault. Elle peut être consultée également à la Direction de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture du Département de Seine-et-Marne, 145, quai Voltaire, 77190 Dammarie-ès-Lys.

7215691101 - AA



### Révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Vulaines-sur-Seine

### 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2019-36 du 26 novembre 2019, le président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Vulaines-sur-Seine.

A cet effet, la vice-présidente déléguée du Tribunal administratif de Melun a désigné M. Henri LADRUEZ, directeur d'école retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera le 18 décembre 2019 au 17 janvier 2020 à 16 h 30 en mairie de Vulaines-sur-Seine (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

M. le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- le jeudi 19 décembre 2019, entre 9 h 00 et 12 h 00 en mairie de Vulaines-sur-Seine.

- le samedi 11 janvier 2020, entre 9 h 00 et 12 h 00 en mairie de Vulaines-sur-Seine.

- le vendredi 17 janvier 2020, entre 13 h 30 et 16 h 30 en mairie de Vulaines-sur-Seine.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé :

- en mairie de Vulaines-sur-Seine (siège de l'enquête publique) 6, rue Riché, 77870 Vulaines-sur-Seine où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 et le samedi matin de 9 h 00 à 12 h 00).

- au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (44, rue du Château, 77300 Fontainebleau) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30).

Il sera également disponible à l'adresse suivante : [www.pays-fontainebleau.fr/enqueteepublique9](http://www.pays-fontainebleau.fr/enqueteepublique9) sur le site internet de la commune de Vulaines-sur-Seine <https://www.vulaines-sur-seine.fr/web/> et sur un poste informatique au siège de la communauté d'agglomération (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30) et en mairie de Vulaines (horaires habituels d'ouverture).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Vulaines-sur-Seine pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,

- par courrier postal avant le 17 janvier 2020 à 16 h 30 à l'attention de M. Henri LADRUEZ, commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Vulaines-sur-Seine, 6, rue Riché, 77870 Vulaines-sur-Seine,

- par courriel à l'adresse suivante [mairie@vulaines-sur-seine.fr](mailto:mairie@vulaines-sur-seine.fr) avant le 17 janvier 2020 à 16 h 30.

- en ligne sur [www.paysfontainebleau.fr/enqueteepublique9](http://www.paysfontainebleau.fr/enqueteepublique9) avant le 17 janvier 2020 à 16 h 30.

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenus dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <https://www.vulaines-sur-seine.fr/web/> et sur le site [www.pays-fontainebleau.fr/enqueteepublique9](http://www.pays-fontainebleau.fr/enqueteepublique9) pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique comprend le dossier de révision allégée n° 1 du PLU arrêté en conseil communautaire, le bilan de la concertation, les pièces administratives annexes, le procès-verbal d'examen conjoint des personnes publiques associées, les avis des personnes publiques associées et consultées et l'avis de l'autorité environnementale.

Il est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, en mairie de Vulaines-sur-Seine et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme sera soumis pour approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

## Avis administratifs

7215791901 - AA



### Avis de prolongation d'enquête publique sur la modification n°10 du PLU de Fontainebleau-Avon

### AVIS

Conformément à l'article L. 123-9 du code de l'environnement, M. Roland de PHILLY commissaire enquêteur désigné par Mme la vice-présidente déléguée du tribunal administratif de Melun le 26 septembre 2019, a décidé en date du vendredi 22 novembre 2019 de prolonger jusqu'au vendredi 6 décembre 2019 à 17 h 00 l'enquête publique ouverte par l'arrêté n°2019-31 du 2 octobre 2019 du Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, uniquement sur le projet de modification n°10 du PLU de Fontainebleau-Avon.

L'enquête publique est prolongée de 14 jours jusqu'au vendredi 6 décembre 2019 à 17 h 00 en mairie de Fontainebleau (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30).

Une réunion publique d'information et d'échanges organisée par le commissaire enquêteur aura lieu le mercredi 4 décembre 2019 à 19 h 00 dans le salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Fontainebleau.

M. le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants : le vendredi 6 décembre 2019 entre 14 h 00 et 17 h 00 en mairie de Fontainebleau.

Les modalités de consultation du dossier d'enquête publique et de dépôt des observations restent celles définies par l'arrêté n°2019-31 du 2 octobre 2019 du Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé :

- en mairie de Fontainebleau (siège de l'enquête publique), 40, rue Grande, 77300 Fontainebleau où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30).

- au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (44, rue du Château, 77300 Fontainebleau) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30).

Il sera également disponible à l'adresse suivante : [www.pays-fontainebleau.fr/enqueteepublique7](http://www.pays-fontainebleau.fr/enqueteepublique7) et sur le site internet de la commune de Fontainebleau <http://www.fontainebleau.fr/> ainsi que sur des postes informatiques au siège de la communauté d'agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture et en mairie de Fontainebleau aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Fontainebleau pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,

- par courrier postal avant le 6 décembre 2019 à 17 h 00 à l'attention de M. Roland de PHILLY, commissaire enquêteur au siège de l'enquête en Mairie de Fontainebleau, 40, rue Grande, 77300 Fontainebleau,

- par courriel à l'adresse suivante : [urbanisme@fontainebleau.fr](mailto:urbanisme@fontainebleau.fr) avant le 6 décembre 2019 à 17 h 00.

- en ligne sur [www.paysfontainebleau.fr/enqueteepublique7](http://www.paysfontainebleau.fr/enqueteepublique7)

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenus dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <http://www.fontainebleau.fr/> et sur le site internet [www.pays-fontainebleau.fr/enqueteepublique7](http://www.pays-fontainebleau.fr/enqueteepublique7) pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique comprend : le dossier de modification n°10 du PLU de Fontainebleau-Avon, les avis des personnes publiques associées et consultées, l'avis de l'autorité environnementale.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Fontainebleau et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de Plan Local d'Urbanisme sera soumis pour approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

7214450301 - AA

### Commune de SAINTE-COLOMBE

### Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et d'instauration d'un Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique constitué par la Maladrerie

### 2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 8 novembre 2019, le Maire de Sainte-Colombe, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et le projet d'instauration d'un Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique constitué par la Maladrerie.

Le projet de révision du PLU de Sainte-Colombe, élaboré par la commune a pour objet notamment de :

- Améliorer l'équilibre en termes de démographie, de logements, d'emplois et d'équipements.

- Favoriser le développement du centre-village et le développement économique.

- Protéger les espaces naturels et construits, sans compromettre leur valorisation.

Le projet d'instauration d'un Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique constitué par la Maladrerie, élaboré par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Pavillon Sully - Château de Fontainebleau, 77300 Fontainebleau), a pour objet notamment de :

- limiter la servitude de protection aux espaces naturels ou bâtis se trouvant dans le champ de visibilité du monument c'est-à-dire soit étant visibles depuis l'édifice, soit étant visibles en même temps que lui à partir d'un point d'observation normalement accessible au public.

L'enquête publique unique se déroulera en mairie de Sainte-Colombe, (1, place Alain-Peyrefitte, 77650), pendant une durée de 32 jours consécutifs, du vendredi 29 novembre 2019 au lundi 30 décembre 2019 inclus.

Le projet de PLU révisé a fait l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale, avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) en date du 25 avril 2019.

Toutefois, le rapport de présentation de la révision contient les éléments relatifs aux informations et incidences environnementales et l'ensemble du projet de PLU révisé a fait l'objet d'avis de Personnes Publiques Associées dont l'Etat.

Durant cette période, le dossier d'enquête comprenant notamment le projet de révision du PLU et le projet d'instauration d'un Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique constitué par la Maladrerie, les pièces qui l'accompagnent et les avis des personnes publiques susmentionnées seront consultables :

- à la mairie de Sainte-Colombe, en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- lors des permanences du commissaire enquêteur,

- sur le site internet <http://www.mairie-sainte-colombe77650.fr> avec un lien dédié, du jour et heure d'ouverture de l'enquête, jusqu'au jour et heure de clôture de celle-ci.

Un poste informatique libre d'accès, sera à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public et lors des permanences du commissaire enquêteur pour consulter le dossier d'enquête et déposer toutes observations relatives à l'enquête.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Sainte-Colombe.

Pendant le délai d'enquête, le public pourra formuler ses observations, propositions ou contre-propositions :

- sur le registre unique sur support papier, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,

- sur l'adresse courriel dédiée à cet effet : [plu.ste.colombe77650@gmail.com](mailto:plu.ste.colombe77650@gmail.com) par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie : 1, place Alain-Peyrefitte, 77650 Sainte-Colombe.

Seuls les observations, propositions ou contre-propositions reçues pendant le délai de l'enquête et au plus tard le lundi 30 décembre 2019 à 18 h 00, y compris par voie électronique, rédigées en langue française et dans la limite d'une capacité de 5 MO pour les pièces jointes adressées via le registre électronique, seront prises en considération.

M. Jean-Luc RENAUD, Professeur de droit et d'aménagement du territoire, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Melun.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pour recevoir le public, les :  
- vendredi 29 novembre 2019 de 17 h 00 à 20 h 00,  
- samedi 7 décembre 2019 de 9 h 30 à 12 h 30,

- mercredi 18 décembre de 15 h 00 à 18 h 00,  
- lundi 30 décembre de 15 h 00 à 18 h 00.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie et sur le site internet dédié : <http://www.mairie-sainte-colombe77650.fr> pendant une durée d'un an.

Au terme de l'enquête publique :  
- le conseil municipal de Sainte-Colombe se prononcera par délibération, sur l'approbation du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et

- le Préfet de la Région Île-de-France sur l'instauration d'un Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique constitué par la Maladrerie (en cas de désaccord de la commune. Il sera créé par décret en Conseil d'Etat) ;

éventuellement modifiés afin de tenir compte des conclusions de l'enquête publique et des différents avis recueillis dans le cadre de la procédure.

M. le Maire de Sainte-Colombe est la personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être obtenues.

Le Maire,

# ABONNEZ-VOUS